

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 23 mars 2023**

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage : 17 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur DALLET.

Etaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, CUCULI, BRIARD, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CALLIOT pouvoir à M CHOLET, Mme MEHOUS pouvoir à Mme MARTIN, Mme DURAND pouvoir à Mme CHATELLIER, Mme NABUCET pouvoir à Mme COQUELIN

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

M CHOLET est nommé secrétaire.

**RAPPORTEUR : M DALLET**

**DELIBERATION N°2023-2-015 : Approbation des comptes administratifs 2022**

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de soumettre les comptes administratifs 2022 du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de la Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du Camping et de la Commune au Conseil Municipal pour approbation.

Ces documents comptables retracent l'ensemble des mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité au titre de l'exercice écoulé. Il est précisé que les résultats des comptes de gestion 2022 sont conformes aux comptes administratifs 2022.

Monsieur DALLET est désigné pour faire procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** les comptes administratifs 2022 faisant apparaître les résultats suivants :

• <u>Budget Lotissement Les Ormes</u> :	Section de fonctionnement =	37 725,11 €
	Section d'investissement =	- 28 611,80 €
• <u>Budget Lotissement</u> <u>Domaine de La Grande Abbaye</u> :	Section de fonctionnement =	- 11 840,61 €
	Section d'investissement =	230 542,90 €
• <u>Budget Maison de Santé</u> :	Section de fonctionnement =	47 112,73 €
	Section d'investissement =	- 170 008,36 €
• <u>Budget Camping</u> :	Section de fonctionnement =	605 562,00 €
	Section d'investissement =	- 137 289,79 €
• <u>Budget communal</u> :	Section de fonctionnement =	2 025 900,02 €
	Section d'investissement =	224 072,00 €

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 27 mars 2023

Le Conseiller délégué,

Yves DALLET

Le Conseiller délégué,

Yves DALLET

